



Conseil économique et social

Distr. générale
10 août 2023

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité de la réduction des risques de catastrophe

Huitième session

Bangkok et en ligne, 25-27 juillet 2023

Rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur les travaux de sa huitième session

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

A. Questions appelant une décision de la Commission

1. Les recommandations ci-après du Comité de la réduction des risques de catastrophe sont portées à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour examen et éventuelle suite à donner :

Recommandation 1

Le Comité de la réduction des risques de catastrophe recommande au secrétariat de poursuivre l'élaboration d'une stratégie régionale visant à soutenir la mise en place de l'alerte rapide pour tous d'ici à 2027 en renforçant les systèmes d'alerte précoce multidangers en Asie et dans le Pacifique, en coordination avec les États membres et les partenaires concernés.

Recommandation 2

Le Comité de la réduction des risques de catastrophe recommande à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de faciliter la coopération et le dialogue en ce qui concerne les mesures d'adaptation porteuses de changements, qui protègent les vies, les moyens de subsistance et les systèmes alimentaires, énergétiques et autres systèmes essentiels, et l'invite pour ce faire à adopter une approche équilibrée et globale de la gestion des risques liés aux catastrophes et au climat, qui passe par le développement d'innovations permettant de lutter contre les risques d'envergure internationale.

Recommandation 3

Prenant note du rapport sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Comité de la réduction des risques de catastrophe recommande que le secrétariat, en partenariat avec les organismes, fonds et programmes pertinents des Nations Unies, soutienne la mise en œuvre du Cadre de Sendai au niveau

régional, en tenant compte du rôle essentiel du secteur de la santé pour faire face aux défis liés aux catastrophes, et renforce les mécanismes de coopération régionaux et sous-régionaux pour débloquer des financements, y compris par le biais du secteur privé, afin de renforcer la résilience.

B. Questions portées à l'attention de la Commission

2. Les décisions ci-après, adoptées par le Comité, sont portées à l'attention de la Commission :

Décision 1

Le Comité de la réduction des risques de catastrophe approuve les propositions du secrétariat l'invitant à poursuivre l'élaboration d'une stratégie régionale à l'appui de la mise en œuvre, aux niveaux mondial et national, des quatre piliers des systèmes d'alerte précoce multidangers – à savoir la connaissance et la gestion des risques de catastrophe, les observations et les prévisions, la diffusion et la communication, et la préparation à l'intervention – et prend note des débats qui ont eu lieu lors de la réunion thématique d'experts intitulée « Plateforme régionale d'apprentissage pour les systèmes d'alerte précoce multidangers » qui s'est tenue le 24 juillet 2023.

Décision 2

Se félicitant des principales conclusions du rapport de 2023 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique et de l'analyse reposant sur les données disponibles sur le Portail sur les risques et la résilience, le Comité de la réduction des risques de catastrophe souligne l'importance des recommandations sur l'adaptation porteuse de changements et prie le secrétariat d'approfondir ses travaux de recherche analytique, de partage des connaissances et de développement des capacités, en prenant en compte les conclusions du rapport.

Décision 3

Le Comité de la réduction des risques de catastrophe prie le secrétariat de faciliter le renforcement des capacités nationales de préparation, d'adaptation et de résilience aux catastrophes, notamment par l'intermédiaire du Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes, en tirant parti des innovations, notamment des applications numériques et géospatiales, et en partageant les informations, les savoir-faire, les ressources et les bonnes pratiques afin de mettre en place des systèmes régionaux d'alerte précoce multidangers.

Décision 4

Le Comité de la réduction des risques de catastrophe invite les membres et les membres associés à apporter des contributions financières ou en nature au Fonds d'affectation spéciale multidonateur de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques, l'objectif étant d'intensifier l'action visant à mettre en place des alertes rapides pour tous en Asie et dans le Pacifique.

II. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

3. Le Comité a tenu sa huitième session à Bangkok et en ligne du 25 au 27 juillet 2023. La session a été ouverte par la Secrétaire exécutive de la CESAP ; le Vice-Ministre thaïlandais de l'intérieur, le Lieutenant général de police Nadhapit Snidvongs ; la Secrétaire générale de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ; la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe et Cheffe du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ; le Secrétaire général de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, M. Jagan Chapagain ; la Secrétaire générale de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la Présidente de la huitième session du Comité.

B. Participation

4. Les États membres ci-après étaient représentés : Arménie, Australie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Malaisie, Maldives, Mongolie, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Türkiye et Viet Nam.

5. La Polynésie française, membre associé, était également représentée.

6. Les représentantes et représentants des observateurs permanents ci-après ont participé à la session : Italie, Mexique, Suède et Suisse.

7. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, un bureau du Secrétariat, était représenté.

8. Les organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ci-après étaient également représentés : Fonds des Nations Unies pour l'enfance, OMM, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme alimentaire mondial, secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et UIT.

9. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient également représentées : Association sud-asiatique de coopération régionale, direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes de la Commission européenne, Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque pour l'Afrique et l'Asie, Société asiatique de réassurance et Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique.

10. Les organisations non gouvernementales, organisations de la société civile et autres organismes ci-après étaient également représentés : Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes, Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes, Comité international de la Croix-Rouge, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Institut panafricain pour la paix et la démocratie, Institut panafricain pour le développement et Université de Tohoku.

11. Conformément à l'article 12 du Règlement intérieur de la Commission, la Présidente et les Vice-Présidents ont examiné les accréditations de tou(te)s les représentant(e)s et les ont jugées en bonne et due forme.

C. Élection du Bureau

12. Le Comité a élu le Bureau suivant :

Présidente : M^{me} Marilou G. Erni (Philippines)

Vice-Présidents : M. Phuchphop Mongkolnavin (Thaïlande)
M. Seyed Reza Nobakhti (République islamique d'Iran)

D. Ordre du jour

13. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session :
 - a) Allocutions d'ouverture ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Vers une adaptation porteuse de changements.
3. Tendances observées dans le cadre de l'examen à mi-parcours de l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie et dans le Pacifique, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de ses composantes santé.
4. Définir une stratégie régionale pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action au niveau des décideurs sur l'alerte rapide pour tous (2023-2027).
5. Tour d'horizon des travaux du secrétariat et du système des Nations Unies au niveau régional.
6. Orientation future du sous-programme.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa huitième session.

E. Manifestations parallèles

14. La quatrième Semaine de la résilience face aux catastrophes de la CESAP s'est tenue en même temps que la session du Comité. Les réunions d'experts, les manifestations parallèles et les sessions spéciales ci-après se sont également tenues :

a) 24 juillet 2023 : manifestation parallèle sur la plateforme régionale d'apprentissage pour les systèmes d'alerte précoce multidangers avec des sessions thématiques d'experts sur la connaissance des risques de catastrophe, organisée en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ; manifestation parallèle sur la détection, la surveillance et la prévision des risques, organisée en collaboration avec l'OMM et le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque pour

l'Afrique et l'Asie ; manifestation parallèle sur la diffusion et la communication des alertes, organisée en collaboration avec l'UIT et le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement ; manifestation parallèle sur l'état de préparation et les capacités de réponse, organisée en collaboration avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Programme des Nations Unies pour le développement ;

b) 24–27 juillet 2023 : formation à la prévision météorologique et climatique, organisée en collaboration avec le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque pour l'Afrique et l'Asie ;

c) 24–27 juillet 2023 : atelier régional sur les applications géospatiales novatrices pour le développement durable ;

d) 24–27 juillet 2023 : consultation sur la mise en œuvre du Plan d'action régional sur les tempêtes de sable et de poussière en Asie et dans le Pacifique avec le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes ;

e) 25–27 juillet 2023 : vingt-septième session du Comité consultatif intergouvernemental pour le programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable ;

f) 25 juillet 2023 : manifestation parallèle sur les raisons pour lesquelles il est si difficile de prendre des mesures d'anticipation lors de la gestion des catastrophes et sur la manière de surmonter les principales difficultés et de trouver des solutions, organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ;

g) 25 juillet 2023 : manifestation parallèle sur l'innovation en matière d'adaptation aux changements climatiques et de résilience en Asie, organisée par le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes ;

h) 26 juillet 2023 : manifestation parallèle sur le rôle des femmes dans les dispositifs d'alerte rapide, organisée par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ;

i) 26 juillet 2023 : manifestation parallèle sur la gouvernance des données sur les risques et la conception des politiques, organisée par le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ;

j) 26 et 27 juillet 2023 : manifestation parallèle sur la plateforme régionale d'apprentissage avec des sessions d'experts consacrées aux thèmes ci-après : le renforcement de la résilience en vue de ralentir l'apparition des catastrophes dans les petits États insulaires en développement, organisée en collaboration avec le centre régional du Programme des Nations Unies pour le développement, l'Institut national d'études environnementales et le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque pour l'Afrique et l'Asie ; la facilitation de la réduction des risques de catastrophe tenant compte des questions de genre et de handicap ; l'apport de solutions en vue d'une meilleure compréhension des risques dans les processus de prise de décisions aux fins de la résilience des infrastructures, organisée en collaboration avec la Coalition pour une infrastructure résiliente face aux catastrophes et le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes ; l'élaboration d'un programme de résilience grâce à la technologie, organisée en collaboration avec le Centre satellitaire des Nations Unies, le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement et le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie ;

k) 27 juillet 2023 : manifestation parallèle sur l'état du climat en Asie, organisée en collaboration avec l'OMM.

III. Compte rendu des travaux

15. Les débats tenus pendant la session ont été résumés dans un compte rendu des travaux (voir annexe II).

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
ESCAP/CDR(8)/1/Rev.2	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
ESCAP/CDR(8)/2	Résumé du rapport sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique de 2023	2
ESCAP/CDR(8)/3	Renforcer la résilience face aux risques en cascade, y compris les catastrophes, les changements climatiques et les crises sanitaires	3
ESCAP/CDR(8)/4	Stratégie régionale pour la mise en place d'alertes rapides pour tous d'ici à 2027 en Asie et dans le Pacifique	4
ESCAP/CDR(8)/5	Orientation future du sous-programme	6
ESCAP/CDR(8)/6	Rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur les travaux de sa huitième session	
<i>Distribution limitée</i>		
ESCAP/CDR(8)/L.1	Projet de rapport	8
<i>Documents d'information (en anglais seulement)</i>		
ESCAP/CDR(8)/INF/1	Overview of the work of the secretariat and the United Nations system at the regional level	5
<i>Informations disponibles en ligne (en anglais seulement)</i>		
www.unescap.org/events/2023/committee-disaster-risk-reduction-eighth-session	Information for participants	
www.unescap.org/events/2023/committee-disaster-risk-reduction-eighth-session	List of participants	
www.unescap.org/events/2023/committee-disaster-risk-reduction-eighth-session	Tentative programme	

Annexe II

Compte rendu des travaux

I. Introduction

1. La huitième session du Comité de la réduction des risques de catastrophe s'est tenue à Bangkok et en ligne du 25 au 27 juillet 2023. Le compte rendu des travaux présente une synthèse des échanges et des débats tenus lors de session.

II. Résumé des débats

A. Vers une adaptation porteuse de changements (point 2 de l'ordre du jour)

2. Le Comité était saisi de la note du secrétariat intitulée « Résumé du rapport sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique de 2023 » (ESCAP/CDR(8)/2).

3. Les représentantes et représentants des États membres ci-après de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ont fait des déclarations orales ou présenté des exposés écrits : Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Népal, Pakistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Türkiye et Viet Nam.

4. Le Comité a accueilli favorablement l'analyse présentée dans le document intitulé *Asia-Pacific Disaster Report 2023: Seizing the Moment – Targeting Transformative Disaster Risk Resilience* et a exprimé son soutien à l'ensemble des mesures porteuses de changements qu'il est proposé de prendre, notamment en exploitant les possibilités du Portail sur les risques et la résilience, pour renforcer les capacités des États membres à répondre aux catastrophes d'une manière efficace, équilibrée et inclusive. Les représentant(e)s ont dit apprécier le Portail et le Comité a noté qu'il fallait accorder une plus grande attention au partage de la technologie et des ressources.

5. Ayant constaté que les catastrophes devenaient plus fréquentes en raison des changements climatiques et qu'elles avaient un impact croissant sur les populations, notamment en raison des coûts élevés résultant des dégâts qu'elles entraînent, le Comité a souligné qu'il fallait renforcer la coopération dans le domaine de l'adaptation porteuse de changements, en particulier en vue de mieux comprendre les risques, de renforcer la sécurité alimentaire, d'améliorer la résilience des infrastructures, d'encourager l'innovation, de développer et de déployer des technologies, de partager les outils, les ressources et les informations sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés, de mettre en place des systèmes d'alerte rapide, d'agir rapidement et de lancer des partenariats en matière d'action rapide tenant compte des risques, y compris en poursuivant la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) tout en veillant à l'inclusivité des efforts de résilience face aux catastrophes. Il a été recommandé d'adopter une approche équilibrée visant à réduire tous les types de risques en vue d'élargir la gamme de solutions susceptibles d'accroître la résilience face aux risques géophysiques liés aux phénomènes climatiques.

6. Le Comité a estimé que le financement de la réduction des risques de catastrophe était insuffisant, aussi a-t-il appelé à accroître le soutien financier grâce au fonds pour les pertes et les préjudices, aux mécanismes de mutualisation des risques de catastrophe et à l'adaptation des instruments financiers.

7. Le Comité a été informé que le Gouvernement philippin organisera la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe de 2024, au cours de laquelle d'autres mesures concrètes seront examinées pour faire face aux risques. Il fallait revoir fondamentalement la manière dont on aborde les questions de climat et de gouvernance des risques de catastrophe en suivant une approche intégrée et axée sur l'anticipation qui englobe tous les risques et associe l'ensemble de la société et qui repose sur la mobilisation active du secteur privé, entre autres acteurs, pour que des mesures d'adaptation porteuses de changements puissent être prises dans la région Asie-Pacifique.

B. Tendances observées dans le cadre de l'examen à mi-parcours de l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de ses composantes santé (point 3 de l'ordre du jour)

8. Le Comité était saisi de la note du secrétariat intitulée « Renforcer la résilience face aux risques en cascade, y compris les catastrophes, les changements climatiques et les crises sanitaires » (ESCAP/CDR(8)/3).

9. Les représentantes et représentants des États membres ci-après ont fait des déclarations orales ou présenté des exposés écrits : Chine, Inde, Indonésie et Japon.

10. Un groupe d'experts a informé le Comité des principaux aspects de l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai, à savoir notamment la nécessité de mobiliser des investissements *ex ante*, de tenir compte du Cadre dans les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe et d'intégrer les questions de santé dans les stratégies de réduction des risques visant à faire face à divers types de catastrophes, y compris les canicules.

11. Le Comité, indiquant que les risques naturels et biologiques continuaient de peser lourdement sur l'économie et que le secteur de la santé jouait un rôle essentiel dans la lutte contre les catastrophes et rappelant à cet égard les Principes de Bangkok pour la mise en œuvre des composantes santé du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), a noté qu'aucun des quatre domaines prioritaires définis dans le Cadre de Sendai n'avait été pleinement traité et que les investissements dans la réduction des risques de catastrophe et les efforts déployés pour reconstruire en mieux avaient été insuffisants.

12. Le Comité a recommandé au secrétariat de faire davantage pour améliorer la compréhension des risques de catastrophe et la préparation, de supprimer les cloisonnements afin de mieux intégrer la santé et la gestion des risques de catastrophe, de promouvoir la mise en œuvre du Cadre de Sendai au niveau régional et de fournir des services de renforcement des capacités et d'assistance technique dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, notamment en présentant des propositions concrètes de réduction de ces risques susceptibles de faciliter la mobilisation de ressources.

C. Définir une stratégie régionale pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action au niveau des décideurs sur l'alerte rapide pour tous (2023-2027) (point 4 de l'ordre du jour)

13. Le Comité était saisi de la note du secrétariat intitulée « Stratégie régionale pour la mise en place d'alertes rapides pour tous d'ici à 2027 en Asie et dans le Pacifique » (ESCAP/CDR(8)/4).

14. Les représentantes et représentants des États membres ci-après ont fait des déclarations orales ou présenté des exposés écrits : Arménie, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon et Maldives.

15. Le Comité a été informé par un groupe d'experts des résultats de la réunion sur la plateforme régionale d'apprentissage sur les dispositifs d'alerte rapide multirisques, au cours de laquelle les participant(e)s ont examiné une stratégie régionale en matière d'alerte rapide en Asie et dans le Pacifique. Les experts ont résumé les échanges tenus pendant cette réunion, qui a porté sur la manière d'accroître l'interopérabilité et l'échange d'informations sur les alertes rapides aux niveaux mondial, régional, national, infranational et local, essentiellement en vue de renforcer les connaissances sur les risques de catastrophe, ainsi que les capacités d'observation, de surveillance et de prévision. Les participant(e)s ont également discuté du partage des données et des informations météorologiques et climatiques régionales et de la gestion des dispositifs d'alerte rapide transfrontières, qui passent notamment par la facilitation d'un partage transparent des données et le soutien à la mise en place de bases de données et de plateformes régionales. Les experts ont souligné qu'il fallait évaluer le bilan des investissements réalisés en matière d'alerte rapide au cours des 20 dernières années par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale multidonateur de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques.

16. Le Comité, prenant note du Plan d'action au niveau des décideurs sur l'alerte rapide pour tous (2023-2027) et rappelant sa décision 1, a approuvé les propositions du secrétariat l'invitant à poursuivre l'élaboration d'une stratégie régionale à l'appui de la mise en œuvre, aux niveaux mondial et national, des quatre piliers des systèmes d'alerte précoce multidangers – à savoir la connaissance et la gestion des risques de catastrophe, les observations et les prévisions, la diffusion et la communication et la préparation à l'intervention – et a pris acte des débats qui ont eu lieu lors de la réunion thématique d'experts intitulée « Plateforme régionale d'apprentissage pour les systèmes d'alerte précoce multidangers » qui s'est tenue le 24 juillet 2023.

17. En ce qui concerne la stratégie régionale susmentionnée, le Comité a souligné qu'il fallait développer la coopération et la coordination entre les parties concernées, y compris la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, afin de veiller à ce que les systèmes d'alerte rapide de la région soient des dispositifs inclusifs, transfrontières, complets de bout en bout, multirisques, multisectoriels et gérés par les membres.

18. De plus, le Comité a recommandé au secrétariat de renforcer la coopération triangulaire inclusive en matière de dispositifs d'alerte rapide en se fondant sur les caractéristiques spécifiques des risques, de constituer des bases de données pour suivre les tendances et l'évolution des risques, d'améliorer et d'encourager non seulement la collecte de données fiables sur les risques et les catastrophes, mais aussi l'harmonisation des formats et des

protocoles de données, et de promouvoir et d'améliorer l'observation et la prévision systématiques. Le Comité a rappelé qu'il était essentiel d'adopter une approche préventive de la gestion des catastrophes en cascade et des risques à évolution lente comme les sécheresses et les tempêtes de sable et de poussière, mais aussi de tenir compte des questions de santé dans la mise au point des dispositifs d'alerte rapide. Il a mis en avant le succès des solutions et mécanismes sous-régionaux visant à atténuer les risques de catastrophes hydrométéorologiques et géophysiques, entre autres types d'aléas, ainsi que leurs conséquences. Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique de 2023 et s'est dit satisfait du Portail sur les risques et la résilience, qui avait permis à la région d'affiner ses connaissances des risques, notamment en ce qui concerne les catastrophes à évolution lente.

19. Le Comité, notant l'importance de l'alerte rapide en vue de réduire les pertes économiques, a recommandé que le secrétariat aide à débloquer des financements, notamment par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale multidonateur de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques, afin de soutenir l'élaboration de la stratégie régionale mentionnée dans sa décision 1 et qu'il renforce la coordination entre les parties intéressées aux fins de la mise en œuvre de dispositifs d'alerte rapide et de l'amélioration de la diffusion de l'information de bout en bout à l'intention des groupes vulnérables.

D. Tour d'horizon des travaux du secrétariat et du système des Nations Unies au niveau régional (point 5 de l'ordre du jour)

20. Le Comité était saisi d'un document d'information faisant état des travaux du secrétariat et du système des Nations Unies au niveau régional (ESCAP/CDR(8)/INF/1).

21. Les représentantes et représentants des États membres ci-après ont fait des déclarations orales ou présenté des exposés écrits : Chine, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon et Philippines.

22. Le Comité a été informé des travaux du secrétariat dans le domaine des applications de l'information géospatiale pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience, des activités menées par la coalition thématique sur le renforcement de la résilience et des activités du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes.

23. Le Comité a constaté l'importance des technologies numériques et, à cet égard, a également noté le rôle joué par le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) et le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, qui ont tous deux contribué à promouvoir les applications de l'information géospatiale dans la région. Il s'est félicité du travail du secrétariat à cet égard. Le Comité a été informé de la Conférence internationale sur la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière qui se tiendra à Téhéran les 9 et 10 septembre 2023.

24. Rappelant sa recommandation 1, le Comité a souligné à nouveau que le secrétariat devait poursuivre l'élaboration d'une stratégie régionale visant à soutenir la mise en place de l'alerte rapide pour tous d'ici à 2027 en renforçant les systèmes d'alerte précoce multidangers en Asie et dans le Pacifique, en coordination avec les États membres et les partenaires concernés. Le Comité a indiqué qu'il fallait faire le point sur les lacunes réelles des dispositifs d'alerte

rapide dans les pays de la région. Il a pris note des initiatives de coopération régionale qui concordaient avec les principaux objectifs en matière de réduction des risques de catastrophe et de résilience énoncés dans le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030). Le Comité a exprimé son soutien à la constellation virtuelle de satellites pour l'évaluation des risques de catastrophe et a salué le lancement d'initiatives telles que l'organisation de forums de la jeunesse ou la mise au point d'outils faisant appel à l'apprentissage automatique pour cartographier rapidement les zones sujettes aux catastrophes.

E. Orientation future du sous-programme (point 6 de l'ordre du jour)

25. Le Comité était saisi d'une note du secrétariat sur l'orientation future du sous-programme (ESCAP/CDR(8)/5).

26. Le secrétariat a informé le Comité du projet de plan-programme pour 2024, consistant à amplifier la coopération en matière de réduction des risques de catastrophe, d'adaptation et de moyens d'action résilients aux changements climatiques, à aider les États membres, selon qu'il conviendra, à tirer parti des innovations dans le domaine de l'analyse des risques et des progrès accomplis au niveau des applications des technologies spatiales et à promouvoir le partage des connaissances et les bonnes pratiques susceptibles de créer des synergies avec d'autres initiatives régionales en place.

F. Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour)

27. Aucune autre question n'a été examinée.

G. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa huitième session (point 8 de l'ordre du jour)

28. Le 27 juillet 2023, le Comité a adopté le rapport sur les travaux de sa huitième session.